

# Premières observations sur le financement et le pilotage du projet de constitution d'un pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay

7 octobre 2015

Conférence de presse de Michel BERSON  
Co-rapporteur de la Mission « Recherche et Enseignement supérieur »

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité procéder à un **premier bilan** du projet de constitution d'un pôle scientifique et technologique, sur le Plateau de Saclay.

Je poursuivrai ces travaux en 2016 ; mais j'ai pensé utile de vous présenter mes **premières observations**.

L'objectif du projet est de donner naissance à un « écosystème cohérent de recherche et d'enseignement supérieur ».

C'est un projet très ambitieux qui comporte un double objectif :

- **réaliser une vaste opération d'aménagement du territoire**
- **mettre en œuvre un projet d'excellence scientifique et technologique**, avec la création d'une grande Université de recherche.

- A terme, avec 65 000 étudiants, 9 000 chercheurs et enseignant-chercheurs, le Plateau de Saclay devrait **concentrer 15% de la recherche française** et faire partie du « Top 8 » mondial des clusters de recherche et de développement.

- Un tel pôle scientifique et technologique n'est pas un projet *ex nihilo*.

Le plateau de Saclay est un lieu de vie scientifique intense depuis les années 1960. Mais c'est avec la création de l'OIN en 2005, et le lancement du « Plan Campus » en 2008 que le projet a pris toute son ampleur.

**L'Université de Paris-Saclay**, qui a vu le jour fin décembre 2014, regroupe 19 établissements : 10 Grandes Ecoles, 2 Universités et 7 organismes de recherche.

C'est là un modèle particulièrement original qui n'a pas son pareil dans notre pays.

\* \* \*

Le **premier constat** que je souhaite formuler est **positif** : moins de dix ans après le lancement du « Plan Campus », de nombreux outils ont été mis en place pour favoriser l'émergence d'**un véritable écosystème de recherche et d'enseignement supérieur, sans équivalent**. Le **programme d'investissements d'avenir a trouvé là un emploi tout à fait conforme à son objet**. Il a permis que se concrétise un projet ambitieux, malgré le contexte budgétaire contraint que nous connaissons depuis plusieurs années.

**Cependant, sur certains points, force est de constater que des incertitudes demeurent, relatives :**

1. au pilotage du projet,
2. au financement de certaines infrastructures,
3. et à l'organisation de l'Université Paris-Saclay.

## **I. Le caractère transversal du projet complexifie en effet sa gouvernance**

Ainsi, le comité de pilotage réunit des représentants du MESR, du ministère du Logement, du ministère du Budget mais aussi de la défense, de l'urbanisme, de l'agriculture et de l'économie...

- *Du point de vue immobilier*, c'est l'**Etablissement Public de Paris-Saclay** qui supervise l'ensemble des opérations, mais le déménagement des Grandes Ecoles ou des instituts de recherche se fait sous le contrôle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- *Du point de vue scientifique*, c'est la **Fondation de Coopération Scientifique** qui est chargée d'assurer la gestion financière des diverses structures (« Idex » et « Labex ») financées par les fonds issus du programme d'investissements d'avenir (PIA).
- *Concernant les transports*, c'est la **Société du Grand Paris** qui est compétente, en particulier pour construire la ligne 18 du métro du Grand Paris.
- Et on pourrait ajouter un dernier volet encore peu présent, celui du développement économique - qui ne bénéficie pas encore d'un porteur clairement identifié.

Les collectivités territoriales (Agglomérations, Département et Région) sont elles aussi concernées par le projet, notamment à travers les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et els contrats de développement territoriaux (Essonne et Yvelines). Pour être complet, il faut encore citer les entreprises présentes sur le plateau.

L'ensemble de ces entités doit dialoguer et trouver des points de consensus, ce qui pose d'évidentes difficultés du fait du nombre et de la diversité des acteurs concernés.

## **II. A la complexité de la gouvernance du projet, du fait de la pluralité des acteurs, répond une certaine complexité des divers fonds mobilisés qui ne sont pas très lisibles**

Le projet de Paris Saclay est principalement financé par les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) dont les fonds sont alloués directement aux établissements, projet par projet.

Je voudrais préciser que **les chiffres parfois avancés** - 3,8 milliards d'euros ou même 5 milliards d'euros - **agrègent en réalité des financements de nature différente :**

- des subventions budgétaires directement consommables,
- des dotations non consommables du PIA,
- des ressources propres des établissements,
- le financement du métro du Grand Paris qui obéit à un calendrier et à des canaux budgétaires différents de ceux de l'opération de Paris-Saclay,

- et même parfois des financements privés, comme ceux des logements (étudiants, enseignants, chercheurs) ou de contrats en partenariat public-privé de l'ordre d'un milliard d'euros.

**1) S'agissant du seul financement public**, les fonds dont disposent les gestionnaires sont les suivants :

a) En ce qui concerne le volet immobilier, les financements s'élèvent en réalité à **2,1 milliards d'euros**, en équivalent investissement, plus 150 millions d'euros pour l'aménagement.

A savoir :

- 325 millions d'euros du « Plan Campus » (2008) qui correspond à une dotation non consommable de 860 millions d'euros (seuls les intérêts sont disponibles)
- 1 milliard d'euros du PIA 1 (2010). Il s'agit de fonds consommables. Les 150 millions d'euros destinés à l'aménagement seront pris sur ce milliard d'euros
- 200 millions d'euros d'intérêts dégagés par la dotation d'un milliard d'euros (dotation qui n'est pas dépensée en totalité et produit des intérêts)
- 600 millions d'euros d'autres ressources :
  - produits « attendus » des cessions = environ 430 millions d'euros
  - fonds propres des opérateurs = environ 200 millions d'euros

b) En ce qui concerne le volet scientifique et technologique :

Les financements s'élèvent à 700 millions d'euros, en équivalent investissement.

Ces fonds proviennent tous du PIA 2 et financent :

- l'Initiative d'Excellence (IDEX) (170 millions d'euros qui correspondent à une dotation non consommable de 950 millions d'euros du PIA 2)
- les 13 Equipex (100 millions d'euros)
- les 11 Labex (110 millions d'euros)
- les 3 Instituts de Transition Energétique (ITE)
- 1 Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) et un Institut de Recherche Technologique (IRT) (200 millions d'euros).

c) Enfin, concernant le volet transport (c'est-à-dire du métro), un certain flou règne sur ce sujet. Malgré l'envoi d'un questionnaire détaillé au ministère du Logement et plusieurs relances, aucune réponse ne m'a été fournie.

Les chiffres de 1,2 milliard d'euros pour la construction de la ligne 18 du métro du Grand Paris est souvent évoqué, mais ni le calendrier prévisionnel de décaissement, ni le détail de l'origine des fonds ne sont disponibles.

**2) Il faut souligner, par ailleurs, que certains aspects du projet immobilier et de l'aménagement du territoire ne sont pas encore tout à fait stabilisés.**

Ainsi, le déménagement de certaines écoles pourrait s'avérer plus difficile à financer que prévu, car les recettes de cession pourraient être inférieures aux prévisions et la gestion des PPP apparaît compliquée. Ainsi, compte tenu de ces difficultés de financement, les opérations de déménagement de l'Institut Mines-Telecom, AgroParisTech et de l'UFR de pharmacie ne sont pas encore lancées.

- **Le financement d'équipements sportifs** n'est pas non plus sécurisé : 78 millions d'euros restent à financer pour construire une piscine et un gymnase. Les installations sportives sont pourtant essentielles au développement du campus : elles sont nécessaires à l'accueil des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et elles contribueront à assurer l'attractivité du campus auprès des étudiants comme des salariés.
- **Les transports** constituent un autre sujet de grande préoccupation : la ligne 18 du métro du Grand Paris ne fonctionnera en 2024 qu'après l'arrivée sur le plateau de plusieurs établissements. Quant aux routes, elles ne sont pas actuellement adaptées à l'ampleur du trafic prévu. Sur ce dernier point, il faut noter que malgré l'accord dégagé entre Etat, Région, Département et Agglomérations, lors du dernier conseil d'administration de l'établissement public de Paris Saclay, **73 millions d'euros restent encore à financer.**

### **III. Au-delà des questions de pilotage et de financement du projet de pôle scientifique et technologique, une incertitude demeure. C'est la nature même du projet universitaire et scientifique qui paraît aujourd'hui encore imprécise.**

La constitution d'une université de recherche de plein exercice, conforme au standard international, est un enjeu important. Le « cluster » n'aura, en effet, pas le même visage selon que l'université n'est qu'un rassemblement d'établissements autonomes, sur un mode confédéral, ou que l'intégration des différents établissements est plus importante.

Certains signes positifs sont cependant à relever : ainsi, quarante-neuf mentions de master mutualisées sont proposées par les établissements partenaires de l'Université, de nombreux accords de doubles diplômes ont été conclus et un diplôme unique de doctorat, labellisé Université de Paris-Saclay, sera délivré.

Mais la question essentielle, celle du modèle à retenir, ne semble pas encore définitivement tranchée. Les très vives réactions qui ont suivi le rapport de Bernard Attali sur l'avenir de l'école Polytechnique témoignent que le débat sur ces sujets est, sinon conflictuel, à tout le moins tendu.

En outre, le très faible taux de participation aux dernières élections des instances représentatives de l'Université de Paris-Saclay laisse à penser que l'adhésion des étudiants, des professeurs et des chercheurs n'est pas encore acquise.

### **IV. Pour renforcer la lisibilité et la cohérence du projet, je formulerai deux recommandations.**

**1. Tout d'abord, le financement devrait être plus transparent** : il est difficile d'avoir une vue consolidée des différents financements.

Malgré l'envoi de questionnaires, tant au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur qu'à celui du logement, malgré plusieurs auditions, aucun interlocuteur n'a été en mesure de m'indiquer, avec précision, le montant total des crédits d'ores et déjà engagés et de l'investissement prévisionnel sur l'ensemble des projets.

Je suis convaincu que **la publication tous les ans d'un tableau de financement complet, actualisé et public**, résumant les différentes contributions de tous les acteurs aux différents projets, permettrait d'identifier le plus en amont possible d'éventuelles difficultés et de mettre chacun des acteurs en face de ses responsabilités.

**2. Compte tenu de la complexité du pilotage du projet, il me paraît également nécessaire – c'est ma seconde recommandation - qu'émerge un véritable « chef de projet ».**

Ce chef de projet, nommé par l'Etat, sorte de « délégué interministériel du Premier Ministre » devrait être capable :

- d'articuler la vision stratégique du Gouvernement aux problèmes concrets remontant du terrain,
- de faciliter les compromis entre les établissements,
- et de renforcer le volet « attractivité économique » par le développement de la dynamique de coopération entre la Recherche et les entreprises, et l'implantation de nouvelles entreprises.

À mon sens, le « chef de projet » devrait remplir les quatre missions suivantes :

- **définir des orientations claires et mobilisatrices**, aussi bien pour les acteurs du projet que pour le grand public,
- **sécuriser les financements du projet scientifique et technologique et du projet d'aménagement urbain**,
- **assurer le dialogue entre toutes les parties prenantes** (établissements d'enseignement, organismes de recherche, collectivités territoriales) et favoriser la coopération avec les entreprises,
- **mais aussi exprimer la voix de l'État au sein de l'université de Paris-Saclay.**

\* \* \*

Aujourd'hui, **l'État doit reprendre la main, réaffirmer le cap et favoriser un processus d'intégration progressive des établissements constituant l'Université de Paris-Saclay.** Il est indispensable que l'État – stratège et volontaire – porte un projet fort et fédérateur, autour d'une grande université de recherche qui soit beaucoup plus qu'une simple juxtaposition d'établissements autonomes.

Le projet de pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay ne pourra atteindre la visibilité internationale et l'excellence qu'à cette condition.